AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**218C1764**
FR0006174348-DIV20

2 novembre 2018

**Déclaration au titre de l'article 234-5 du règlement général**

**BUREAU VERITAS**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 novembre 2018, la société Wendel SE (89 rue Taitbout, 75009 Paris) a informé l'Autorité des marchés financiers qu'elle détient indirectement, par l'intermédiaire de sa filiale de droit luxembourgeois Truth 2 S.à.r.l (5 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg), au 2 novembre 2018, 156 252 857 actions BUREAU VERITAS représentant 312 505 714 droits de vote, soit 35,33% du capital et 51,36% des droits de vote de cette société[1].

Cette évolution résulte de la cession par Wendel SE de 20 920 503 actions BUREAU VERITAS[2].

_____

[1] Sur la base d'un capital composé de 442 216 000 actions représentant 608 466 337 droits de vote (compte tenu des droits de vote détruits suite à la cession d'actions BUREAU VERITAS par le déclarant), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. notamment communiqués diffusés par la société Wendel les 29 et 30 octobre 2018.